

Mars 2022



LES CANDIDATS DES INÉGALITÉS

À droite, les injustices fiscales
et sociales au programme



SOMMAIRE

- 3 Introduction : les inégalités et les injustices comme orientation commune
- 4 **I. UNE FISCALITÉ EN FAVEUR DES PLUS RICHES**
Impôt sur le revenu, niches fiscales et flat tax sur les revenus financiers : accélérer la déconstruction de la progressivité de l'impôt
- 6 En finir avec les impôts sur le patrimoine ?
Vers une France des héritiers ?
- 8 **II. UNE FISCALITÉ EN FAVEUR DES GRANDES ENTREPRISES**
9 Quel impôt sur les sociétés après 2022 ?
Les impôts dits « de production », nouvelle marotte des néolibéraux
- 11 **III. MIEUX VAUT ÊTRE RICHE POUR FRAUDER**
Fort avec les faibles, faible avec les forts !
- 13 **IV. POUVOIR D'ACHAT : L'ILLUSION PAR LE SOUS-FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE**
L'illusion de la baisse des ressources sociales pour augmenter le pouvoir d'achat
- 14 Un refus unanime d'augmenter le SMIC et les salaires
- 15 **V. VERS UN AUTRE MODÈLE SOCIAL**
Chômage : la chasse est ouverte
- 16 Repousser l'âge de départ à la retraite
- 17 Allocations familiales : opération séduction face à l'électorat conservateur
- 18 **VI. UNE POLITIQUE D'AFFAIBLISSEMENT DES SERVICES PUBLICS**
Réduire le nombre de fonctionnaires, c'est réduire la qualité des services publics
- 19 Vers une réduction du périmètre de l'action publique
- 20 Conclusion
Encadré : Toute ressemblance avec le Medef n'est pas fortuite...

LES INÉGALITÉS ET LES INJUSTICES COMME ORIENTATION COMMUNE

Il est troublant, pour ne pas dire confondant, de voir la similarité des propositions économiques de Marine Le Pen, Eric Zemmour, Valérie Pécresse et Emmanuel Macron. Ces 4 candidat·es mènent en effet une offensive sans précédent contre le « modèle social » sur des bases et des orientations communes.

Certes, ces personnalités ont des parcours et des sensibilités différentes. Marine Le Pen et Eric Zemmour prônent des thèses nationalistes, identitaires et xénophobes tandis que Valérie Pécresse est issue d'une droite écartelée entre une aile traditionaliste et une aile libérale, cette dernière étant aujourd'hui davantage incarnée par Emmanuel Macron. Pour autant, en matière de politique fiscale et budgétaire, tou·tes portent des propositions comparables dans une forme de surenchère sidérante et dangereuse. S'il existe des différences entre ces candidat·es (deux proposent le repli et l'exclusion des étranger·es du bénéfice de certaines mesures sociales, tandis que deux autres prônent le libre-échange et la concurrence économique mondiale), la similitude de nombreuses propositions a de quoi interpeller. Ces quatre candidatures jouent ainsi la même partition, puisque toutes proposent de baisser globalement les impôts, notamment pour les plus riches, et les dépenses publiques, faisant

peser à terme ce choix sur les ménages les moins aisés. Toutes s'inscrivent dans la même vision inspirée d'une tradition conservatrice qui, depuis le XIX^{ème} siècle, n'a eu de cesse de combattre les impôts directs et le développement de l'action publique. La politique défendue ignore alors délibérément les salaires et poursuit l'objectif de porter un coup fatal à la protection sociale et aux services publics, qui constituent pourtant « le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Dans le même temps, il s'agit de réduire, pour ne pas dire en finir, avec toute forme de prélèvement progressif. La mise en œuvre de ces propositions signifierait davantage de richesses pour les plus aisés et un affaiblissement sans précédent de la redistribution sociale. Les choix préconisés se traduiraient alors en une paupérisation des classes pauvres et moyennes. Autrement dit, les inégalités et l'injustice sont au programme...

Ces 4 candidat·es livrent donc leur conception de l'austérité qui se prépare. Ils sont *de facto* les candidat·es par lesquels les inégalités de revenus, patrimoniales et sociales se multiplieraient. L'injustice fiscale et sociale est leur orientation. C'est la raison pour laquelle Attac France, avec l'Observatoire de la justice fiscale, publie ce rapport sur ces candidat·es des inégalités et des injustices.

Précision méthodologique

Les propositions mentionnées ici sont issues des programmes des candidat·es et/ou des déclarations qu'ils et elles ont pu faire dans les médias. Compte tenu de l'entrée en lice tardive d'Emmanuel Macron et des inconnues autour de son projet, nous mentionnerons les principaux axes de la politique suivie au cours du quinquennat et, à quelques reprises, les déclarations de certains de ses soutiens formulées avant sa déclaration de candidature. Par ailleurs, les propositions qui ne figuraient pas forcément dans le programme officiel des candidat·es mais formulées explicitement et publiquement ont été intégrées. Attac France et l'Observatoire de la justice fiscale préparent pour fin mars une publication complémentaire qui actualisera le présent rapport.



I - UNE FISCALITÉ EN FAVEUR DES PLUS RICHES

Disons-le d'emblée : les candidats des inégalités poursuivent un travail de sape fiscale. Aucun-e ne veut supprimer le prélèvement forfaitaire unique (PFU), c'est-à-dire réintégrer les revenus financiers et les plus-values financières au barème progressif ; aucun-e n'évoque les très nombreuses « niches fiscales », si ce n'est ici et là pour les revaloriser ; aucun-e ne parle de consentement à l'impôt. L'heure est à la déconstruction, dans la droite ligne des conservateurs du XIX^{ème} siècle : feu sur les impôts directs progressifs ! Le néolibéralisme décomplexé n'en finit pas de poursuivre sa lutte incessante contre les impôts pouvant jouer un rôle de redistribution et de réduction des inégalités. Les propositions analysées ici visent toutes à abaisser les im-

pôts des plus aisés, de manière plus ou moins ciblée et auraient toutes un impact important sur la hausse des inégalités.

Baisser les impôts des plus aisés donne à ces derniers un surcroît de revenu qui fait, la plupart du temps, l'objet d'un placement financier ou immobilier. En effet, plus on est riche, plus on épargne une part importante de son revenu, ce qui augmente la valeur globale du patrimoine détenu qui génère ainsi toujours plus de revenus. Résultat : les inégalités de revenus et de patrimoines augmentent.

Les pertes budgétaires de l'État, ainsi organisées, seront compensées par la dégradation des services publics et de la protection sociale, ce qui pénalisera en premier lieu les classes moyennes et pauvres.

Impôt sur le revenu, niches fiscales et *flat tax* sur les revenus financiers : accélérer la déconstruction de la progressivité de l'impôt

L'imposition des revenus représente 10,6 % du PIB en Allemagne, 11,3 % en Belgique, 10,1 % aux Etats-Unis, 11 % en Italie ou encore 24,3 % au Danemark contre 9,3 % en France¹. Et encore s'agit-il ici de la somme de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée, dont le rendement est supérieur d'environ 50 milliards d'euros. Pour Attac, une réforme juste visant à rééquilibrer l'imposition des revenus pour la rendre progressive est souhaitable et parfaitement réalisable. Pourtant, d'Emmanuel Macron à Eric Zemmour, aucun des candidats cités ici ne propose de renforcer globalement la progressivité de l'impôt sur le revenu, par le barème et/ou la remise en cause de « niches » fiscales, ni de supprimer la *flat tax*, ou prélèvement forfaitaire unique, pour imposer les revenus au barème progressif de l'impôt

sur le revenu. Tous en revanche formulent des propositions en faveur des plus riches...

EMMANUEL MACRON a instauré le prélèvement forfaitaire unique (PFU, au taux proportionnel) sur les revenus financiers et les plus-values financières. Cette mesure a très largement bénéficié aux riches détenteurs de titres financiers, qui se sont partagés près de 2 milliards d'euros de revenus supplémentaires, au détriment de l'État. Le président sortant ne veut pas remettre en cause cette *flat tax* et n'a d'ailleurs annoncé aucune mesure qui renforcerait la progressivité de l'impôt sur le revenu. Le maintien du PFU alimentera donc la concentration des dividendes sur les plus riches, renforcée ces dernières années. Rappelons en effet que, selon France Stratégie :

« En 2019, tout comme en 2018, les dividendes ont été encore plus concentrés qu'en 2017 : en 2019, 62 % ont été reçus par 39 000 foyers (0,1 % des foyers), dont 31 % par 3900 foyers (0,01 % des foyers) »². Le maintien du PFU ne contribuera qu'à confirmer cette tendance.

VALÉRIE PÉCRESSÉ veut doubler le crédit d'impôt d'aide à domicile. A priori généreuse sur le papier, cette proposition profite plus particulièrement aux plus riches. En effet, en 2021, 4,23 millions de contribuables bénéficiaient du crédit d'impôt pour l'emploi d'un ou une salarié-e à domicile pour un coût de 4,7 milliards d'euros et un crédit d'impôt moyen de 1 111 euros. Mais pour plus de 3 millions de foyers fiscaux, le crédit d'impôt moyen n'est que de 899 euros. Pour 420 000 foyers au revenu supérieur à 108 510 euros, il est de 2 500 euros. Et pour quelques milliers, il est au maximum du plafond, soit 7 500 euros pour un foyer avec deux enfants. Ce crédit d'impôt est donc plutôt concentré sur les plus aisés. Doubler son plafond bénéficierait exclusivement aux plus riches, tandis que doubler son taux bénéficierait certes aux 4,23 millions de contribuables, mais notamment aux plus aisés qui utilisent ce dispositif « à plein ». Si un certain flou entoure encore cette proposition, il est d'ores et déjà certain qu'elle ne réduira aucune inégalité et qu'elle peut même procurer un surplus de revenu aux familles les plus aisées.

ERIC ZEMMOUR veut doubler le plafond du quotient familial. S'il concerne tous les ménages qui ont fait le choix de la conjugalisation ou de la familialisation, en leur procurant une économie d'impôt, son plafond limite son effet au sein des familles aisées (1 592 euros pour une demi-part en 2022). Cette proposition constitue ainsi une attaque contre la progressivité de l'impôt sur le revenu, ce qui profitera surtout aux riches familles... En effet, en l'état, la moitié des gains du quotient familial (15 milliards d'euros) bénéficie surtout aux 25 % des ménages les plus aisés, alors que les 25 % des ménages les plus modestes n'en perçoivent que 5 %. Selon l'Insee, avec le quotient familial et conjugal actuel, « le niveau de vie des ménages gagnants appartenant aux 5 % des ménages les plus riches (au-delà du

dernier vingtile) augmente de plus de 5 % du fait de ces dispositifs, contre moins de 1 % pour les 5 % des ménages les plus pauvres (...) Près de 20 % de gains (5,8 milliards d'euros) à la conjugalisation et familialisation sont concentrés sur les 5 % de ménages les plus riches et plus de 50 % de ces gains sur les 25 % les plus riches. (...) Le plafonnement du quotient familial concerne 1,7 million de ménages, principalement les plus aisés¹ », lesquels seraient donc les grands bénéficiaires d'un doublement du plafonnement du quotient familial. Une conclusion s'impose : outre son coût (selon les conditions, entre 3 et 6 milliards d'euros environ), cette mesure constituerait un accélérateur des inégalités...

MARINE LE PEN propose d'exonérer d'impôt sur le revenu (IR) les jeunes de moins de 30 ans et également d'exonérer d'impôt sur les sociétés (IS) pendant 5 ans les entreprises que ces jeunes seraient amenés à créer. Cette mesure serait inconstitutionnelle car elle romprait deux principes fiscaux fondamentaux : la « capacité contributive » et l'égalité devant l'impôt. Rien ne justifie que des jeunes de situations différentes bénéficient d'une même exonération appliquée uniformément. Celle-ci profiterait aux jeunes potentiellement imposables, notamment ceux par exemple qui sortent des grandes écoles et occupent des postes bien rémunérés. Mais les jeunes demandeur·ses d'emploi ou mal payé·es, qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, n'en bénéficieraient pas. Marine Le Pen est par ailleurs favorable à une pleine part (au lieu d'une demi-part) du quotient familial pour les seconds enfants des « familles françaises ». Une disposition xénophobe qui ne bénéficierait qu'aux foyers imposables, qui excluerait également les ressortissants de l'Union européenne et serait donc censurée par le Conseil constitutionnel ou la Cour de justice de l'Union européenne. À des inégalités entre jeunes, Marine Le Pen ajouterait donc des inégalités entre nationalités.

1. OCDE, Statistiques des recettes publiques 2021.

2. Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital de France Stratégie, troisième rapport, octobre 2021.

En finir avec les impôts sur le patrimoine ?

Créé par **EMMANUEL MACRON** pour remplacer l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) est un « impôt peau de chagrin » qui rapporte 2 milliards d'euros par an au budget de l'État, soit 3,5 à 3,8 milliards d'euros de moins que l'ISF. Cette mesure a profité aux seuls redevables de l'ISF, principalement à ceux détenteurs d'actifs financiers. Tout indique qu'Emmanuel Macron ne reviendra pas sur ses choix...

Ceci n'empêche pas **VALÉRIE PÉCRESSE** d'envisager une exonération à 50 % de la résidence principale (contre 30 % actuellement) face à l'augmentation des prix de l'immobilier.

ERIC ZEMMOUR n'est pas en reste et propose de ne plus imposer la résidence principale à l'IFI, soit de réduire son assiette aux placements immobiliers et aux résidences secondaires. Ceci reviendrait à exonérer environ le tiers de l'assiette de l'IFI actuel. Il en résulterait un manque à gagner de quelques centaines de millions d'euros qui seraient autant d'économies pour les 143 000 redevables de l'IFI dont, rappelons-le, le patrimoine immobilier net (le patrimoine immobilier global diminué

de l'abattement sur la résidence principale et des dettes) est supérieur à 1,3 millions d'euros. Ceux-ci disposent par ailleurs d'une épargne et de placements plus ou moins conséquents. Il s'agit de personnes aisées, voire très riches.

MARINE LE PEN tente de récupérer la colère d'une partie de la population en se démarquant des autres candidat·es ici. Elle veut supprimer l'IFI et le remplacer par un impôt sur la fortune financière sans toutefois rétablir véritablement l'ISF. Selon elle, cet impôt rapporterait 3,4 milliards d'euros par an, soit plus que l'IFI mais moins que l'ex-ISF. Pourtant un tel impôt ne répondrait pas davantage aux enjeux actuels. En effet, les stratégies de contournement se traduiraient par un afflux de placements immobiliers pour ne pas payer l'impôt sur la fortune financière, ce qui encouragerait la spéculation immobilière, au détriment de la majorité de la population... En redirigeant leur épargne vers les placements immobiliers, les plus riches provoqueraient une hausse du foncier et des loyers qui pénaliserait les plus pauvres et les classes moyennes, locataires ou accédants à la propriété d'une résidence principale.

Vers une France des héritiers ?

Dans cette campagne, les droits de donation et de succession font face à un déferlement populiste. L'idéologie néolibérale se manifeste en effet violemment en jouant au surplus sur la méconnaissance de ces impôts, au rôle pourtant important. Les néolibéraux et conservateurs ont déjà eu la peau de l'impôt de solidarité sur la fortune ; ils parviennent progressivement à remettre en cause et à détricoter la progressivité de l'impôt sur le revenu grâce aux niches fiscales et aux baisses des taux du barème (le taux le plus élevé est passé de 65 % en 1982 à 45 % actuellement), et ont bénéficié de la baisse de la taxation des revenus financiers. Pour mener à terme leur contre-révolution fiscale et revenir sur ce que le XX^{ème} siècle

a construit, il leur faut désormais avoir la peau des droits de donation et de succession. Tout cela est déclamé la main sur le cœur comme étant « en faveur » des classes modestes et moyennes... Or celles-ci ne sont quasiment pas concernées par ces impôts acquittés par les 15 % les plus riches³. Par ailleurs, ne sont concernées par les donations que les personnes ayant un patrimoine important à transmettre, soit une minorité aisée.

Le patrimoine net médian des ménages s'élevait à 117 000 euros en 2018. Or, il existe un abattement de 20 % sur la résidence principale ainsi que plusieurs abattements déterminés en fonction du lien de parenté (en ligne directe, chaque parent peut donner à chaque

enfant 100 000 euros sans payer d'impôt). Au final, pour France Stratégie, « aucun impôt ne sera versé lors du décès des parents dans 85 % des cas : en réalité, seuls les détenteurs de patrimoines importants sont incités à pratiquer des donations, car ils réduisent ainsi (...) les frais de succession à leur décès ». En outre, pour le Conseil d'analyse économique, « 50 % des individus auront hérité de moins de 70 000 euros de patrimoine tout au long de leur vie, et parmi ceux-là, une large fraction n'aura hérité d'aucun patrimoine. En revanche moins de 10 % d'individus hériteront de plus de 500 000 euros de patrimoine au cours de leur vie. Au sein même de ce dernier décile, la concentration est extrême : le top 1 % des héritiers d'une génération recevra en moyenne plus de 4,2 millions d'euros nets de droits et le top 0,1 % environ 13 millions d'euros. L'héritage moyen du top 0,1 % représente donc environ 180 fois l'héritage médian⁴ ». Ces données sont connues des candidat-es, visiblement peu sensibles à la question de l'égalité des chances. Rappelons que les inégalités sont ainsi particulièrement fortes en matière de patrimoine, puisque les 10 % les plus aisés détiennent déjà plus de la moitié du patrimoine global des ménages.

EMMANUEL MACRON souhaite favoriser les « transmissions populaires⁵ », sans donner plus de détails et estime qu'il ne fait « pas partie de ceux qui pensent qu'il faut augmenter les droits de succession à tout-va, au contraire ». Son ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, plaide pour un allègement de la fiscalité des transmissions en ligne directe par le relèvement de l'abattement de 100 000 euros notamment⁶. Or, les « patrimoines modestes » évoqués par Emmanuel Macron ne sont pas concernés par les droits de donation et de succession car la grande majorité bénéficie des abattements existants et ne paie aucun impôt sur la transmission... Un allègement supplémentaire ne peut mécaniquement profiter qu'aux personnes disposant d'un patrimoine substantiel. Il y a donc une grande hypocrisie dans les plaidoiries en faveur des « transmissions populaires ».

VALÉRIE PÉCRESSÉ propose une baisse considérable de ces impôts en agissant sur

deux leviers. D'abord sur les abattements : elle veut autoriser un don défiscalisé de 100 000 euros maximum par les parents et grands-parents et souhaite également augmenter l'abattement applicable en matière de donation et de succession à 50 000 euros pour les frères et sœurs ainsi que les oncles et tantes, contre 15 932 euros et 7 967 euros actuellement. Enfin, elle propose un abattement de 200 000 euros défiscalisés au profit des enfants. Ensuite sur la durée du délai dite « de rappel » : elle veut abaisser le délai de rappel fiscal - soit la durée au bout de laquelle l'abattement est pleinement reconstitué - de 15 ans à 6 ans.

L'effet de ces deux leviers combinés est massif. A titre d'exemple, avec une telle mesure, un enfant pourrait percevoir 300 000 euros de chacun de ses parents en 18 ans en franchise d'impôt contre 100 000 euros en 15 ans actuellement. Cet exemple est parlant : si un enfant peut recevoir 300 000 euros de chacun de ses parents en 18 ans, soit au total 600 000 euros de ses deux parents, cela signifie aussi que ses parents peuvent transmettre 1,2 million d'euros en 18 ans à leurs deux enfants. Sachant que le patrimoine net des 5 % les plus riches est supérieur à 794 800 euros et que le patrimoine des 1 % les plus riches est supérieur à 1,745 millions d'euros⁷, le calcul est vite fait : seules les personnes très aisées pourraient bénéficier de ce dispositif et en seraient les grandes gagnantes.

ERIC ZEMMOUR s'inscrit dans la même logique et veut également agir sur ces deux leviers en autorisant les dons en franchise d'impôt jusqu'à 200 000 euros tous les 10 ans pour les parents et grands-parents. Concrètement, un enfant pourrait recevoir 400 000 euros en 20 ans de chacun de ses parents et grands-parents. Il veut également supprimer les droits de succession et de donation pour les entreprises familiales et alléger les droits de succession pour les particuliers, sans donner davantage de détails à sa proposition en dehors de celles évoquées ci-dessus. Des allègements massifs à destination des plus riches...

MARINE LE PEN elle aussi propose une baisse des impôts de succession et de donation en réduisant le délai entre deux donations

à 10 ans. Les biens immobiliers jusqu'à 300 000 euros seraient également exonérés. Même si l'abattement actuel restait le même, il serait possible pour un enfant de recevoir 200 000 euros de chacun de ses parents en 20 ans avec la possibilité de payer moins d'impôt sur la transmission de biens immobiliers. Là aussi, seules les familles aisées pourraient transmettre un volume important de leur patrimoine à leurs enfants. Il est cocasse de voir Marine Le Pen promettre de « supprimer les impôts sur l'héritage direct pour les familles modestes et les classes moyennes » alors que celles-ci ne payent déjà pas de droits de succession.

La similitude des orientations et des propositions de ces candidats est frappante tant dans leurs silences, qu'il s'agisse des « niches fiscales » ou l'absence de toute mesure visant à renforcer la progressivité de l'IR, que dans leurs orientations. Leur dogme idéologique l'est aussi. Alors qu'une récente note du Conseil d'ana-

lyse économique nous alerte sur le fait que la France est en train de redevenir la « société d'héritiers » qu'elle était avant la Première Guerre mondiale⁸, les candidats des inégalités proposent donc des mesures qui vont aggraver cette tendance. Outre que ces allègements des droits de succession remettent en cause l'égalité des chances entre les citoyen·nes, cela entraînerait également des pertes budgétaires importantes chiffrées à plusieurs milliards d'euros⁹.

3. « L'impôt sur la fortune immobilière en 2020 », DGFIP statistiques n°1, juillet 2021.

4. Insee Analyses n° 53, juillet 2020.

5. « Europe, vaccination, présidentielle... Emmanuel Macron se livre à nos lecteurs », Le Parisien, 4 janvier 2022.

6. « Relever le plafond d'exonération des droits de succession . Pourquoi pas, répond Bruno Lemaire », Le Parisien, 15 février 2022.

7. Insee, « Distribution du patrimoine des ménages », 19 décembre 2019.

8. Conseil d'analyse économique, Repenser l'héritage, Les notes du CAE n°69, décembre 2021.

9. Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit 15,3 milliards d'euros de recettes pour les droits de mutation à titre gratuit (soit les droits de donation et de succession).

II. UNE FISCALITÉ EN FAVEUR DES GRANDES ENTREPRISES

À l'instar des impôts des particuliers, les mêmes veulent baisser les impôts des entreprises, joignant à leurs préconisations fiscales des ambitions en matière de « réforme » du système de protection sociale (visant tour à tour les retraites avec Emmanuel Macron, ou les étrangères avec Eric Zemmour et Marine Le Pen), de déréglementation et de discours sur le « travailler plus ». Et cela sans en élargir l'assiette, bien au contraire.

De fait, l'écart entre le taux réel d'imposition des grandes entreprises et des PME reste important au détriment de ces dernières. Selon l'Institut des politiques publiques en effet, « sur la période 2005–2015, (...) le taux implicite moyen

des grandes entreprises a augmenté, passant de 10 % à 17,8 %, quand le taux implicite moyen des PME a légèrement baissé, passant de 27,7 % à 23,7 % »¹⁰. La situation est d'autant plus anormale qu'il existe déjà un taux réduit d'IS de 15 % destiné aux PME, ce qui devrait théoriquement annuler ces écarts. Or il n'en est rien. Cette situation s'explique notamment par l'utilisation des « dépenses (ou niches) fiscales », majoritairement utilisées par les grandes entreprises et les grands groupes. Les propositions des candidats évoquées ici aboutissent donc à maintenir cet écart d'imposition entre entreprises même si celui-ci tend à être réduit par le bas avec la baisse du taux nominal de l'IS à 25 %.



Quel impôt sur les sociétés après 2022 ?

Durant son quinquennat, **EMMANUEL MACRON** a porté un rude coup à l'impôt sur les sociétés (IS) en baissant son taux nominal de 33,3 à 25 %. Et, à aucun moment, il n'a évoqué une remise en cause des « niches fiscales ». Pour les autres candidats néolibéraux, toujours favorables à baisser les impôts et les « charges » des entreprises, la marge de manœuvre est étroite pour surenchérir.

Cela n'empêche pas **VALÉRIE PÉCRESSE** de proposer un renforcement et une évaluation du crédit d'impôt recherche (CIR) sur les PME, sans qu'elle n'explique précisément comment s'y prendre. Actuellement, le taux du CIR est de 30 % pour les dépenses de recherche qui sont inférieures à 100 millions d'euros. Il est de 5 % au-delà. Or, les PME n'atteignent pas ce plafond... La proposition de Valérie Pécresse est imprécise. Veut-elle relever le taux au-delà de 30 % en dessous de 100 millions d'euros ? Les grands groupes en bénéficieraient alors majoritairement. Pense-t-elle à un autre dispositif ? Le flou règne. La candidate parle également d'évaluations du CIR. Or, celles-ci existent et elles ne sont guère flatteuses : outre les risques de fraude et d'optimisation dont le CIR est l'objet, son rapport coût/efficacité est très défavorable. Avec un coût de près de 7,4 milliards d'euros en 2022, le CIR reste avant tout une niche fiscale optimisée et non une véritable incitation à la recherche¹¹. Circonstance aggravante, la recherche publique demeure sous-dotée et délaissée... La proposition vise donc à favoriser un CIR coûteux et inefficace au détriment des recettes publiques, des PME et de la recherche publique.

Par ailleurs, Valérie Pécresse souhaite renfor-

cer les lois sur le mécénat pour les entreprises et particuliers, contrairement aux préconisations de la Cour des comptes, qui propose de mieux encadrer et contrôler le mécénat d'entreprise et d'en limiter le coût¹². Ce dispositif coûtait 1,2 milliard d'euros en 2020 et bénéficie largement aux grandes entreprises (en attestent les fondations qui exposent les marques de leurs créateurs) qui bénéficient de 57 à 61 % de cette niche. La renforcer leur bénéficierait majoritairement.

ERIC ZEMMOUR fait une proposition curieuse : baisser le taux d'IS à 15 % pour les petites entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs. Seulement voilà, d'une part ce taux réduit existe déjà et d'autre part, de nombreuses petites entreprises sont imposables à l'impôt sur le revenu, dans des proportions plus avantageuses qu'un taux de 15 % à l'impôt sur les sociétés... Cache-t-il son jeu en souhaitant au fond baisser le taux de l'IS à 15 % pour toutes les entreprises y compris les plus grandes ou maîtrise-t-il simplement mal le sujet ?

Peu loquace sur le sujet, **MARINE LE PEN** ne formule pour sa part qu'une proposition en matière d'IS, déjà mentionnée plus précédemment, concernant l'exonération d'IS au bénéfice des jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans...

10. Institut des politiques publiques, « L'hétérogénéité des taux d'imposition implicites des profits en France : constats et facteurs explicatifs », Rapport n°21, mars 2019.

11. Une note de l'Observatoire de la justice fiscale a montré que le CIR est une niche fiscale peu efficace : « Le crédit d'impôt recherche : aide efficace ou niche fiscale ? », août 2021.

12. Cour des comptes, « Le soutien public au mécénat d'entreprise », 28 novembre 2011.

Les impôts dits « de production », nouvelle marotte des néolibéraux

Autre sujet commun aux candidat-es évoqués ici, la baisse des impôts dits « de production »,¹³ qui financent les collectivités locales et, pour une part, la Sécurité sociale. Ces propositions s'inscrivent une fois de plus dans la tradition néolibérale de baisser les « charges fiscales »

des entreprises. Et là aussi, elles généreraient un manque à gagner qu'il faudrait compenser : soit par le relèvement d'autres impôts, notamment les plus injustes (puisque aucun de ces candidat-es ne veut renforcer les impôts directs, au contraire), soit par le transfert

de missions publiques des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale au secteur marchand. Et ce, au mépris d'une grande partie de la population qui n'aurait plus le même accès aux services publics, ni la même couverture sociale.

EMMANUEL MACRON a donc déjà réduit les impôts locaux des entreprises de 20 milliards d'euros en n'hésitant pas à présenter cette mesure dans le plan de relance d'après crise sanitaire alors que la décision avait été prise bien avant... Notons que le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance s'est dit ouvert à une nouvelle baisse de ces impôts¹⁴, ce qui laisse penser non seulement que cette baisse sera pérennisée mais qu'elle pourrait s'aggraver.

VALÉRIE PÉCRESSE veut supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) qui fait partie des « impôts de production » et participe au financement de l'assurance vieillesse. Elle envisage également de s'attaquer aux autres impôts de production mais dit vouloir « *ne pas réduire l'autonomie fiscale des collectivités locales* ». Un élément de langage en parfaite contradiction avec cette proposition qui concerne précisément les impôts locaux des entreprises...

ERIC ZEMMOUR veut aussi réduire les « impôts de production » de 30 milliards d'euros supplémentaires. Une surenchère qui oublie de préciser l'impact d'une telle mesure sur les finances locales... Il propose par ailleurs la création de « zones franches » (au sein desquels les impôts des entreprises seraient fortement abaissés) dont le bilan est pourtant nuancé. En effet, elles favorisent les effets d'aubaine, certaines entreprises s'installant dans ces zones le temps de l'exonération (ou des aides) pour en partir après, sans que les zones concernées n'aient positivement impactées.

En la matière, **MARINE LE PEN** est également peu bavarde : elle dit défendre une baisse des impôts de production en faveur des petites et moyennes entreprises. Mais ses propositions concernent la suppression de la cotisation foncière des entreprises et de la contribution sociale de solidarité des sociétés, deux mesures qui affecteraient les finances locales et celles de la Sécurité sociale. Elles seraient aussi, de fait, non fléchées vers les PME mais bien vers toutes les entreprises, y compris les plus grandes...

Contrairement à ce qui est parfois suggéré par les candidat-es, ce sont surtout les grandes entreprises qui sont concernées par ces baisses des impôts de production. En effet, nombreuses sont les petites entreprises qui en sont exonérées. La baisse de 20 milliards d'euros mise en œuvre par Emmanuel Macron ne bénéficie pas aux TPE et très peu aux PME qui paient un faible montant de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle bénéficie davantage aux grandes entreprises et plus spécifiquement au secteur de la finance. Ainsi, sur les 570 000 entreprises qui bénéficieront d'un gain de CVAE, la moitié d'entre elles ne toucheront que 125 euros. De leur côté, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises ont bénéficié de plus des deux tiers de cette baisse. Les inégalités entre petites et grandes entreprises déjà constatées en matière d'impôt sur les sociétés sont ici aussi une réalité qui serait aggravée si les propositions des candidats des inégalités en matière d'impôts dits « de production » étaient mises en œuvre.

13. On dénomme « impôts de production » les impôts que paient les entreprises indépendamment du bénéfice ou du déficit qu'elles réalisent. Les guillemets sont ici utilisés pour cette dénomination, certes habituelle, mais qui porte fondamentalement une connotation négative.

14. « Bruno Le Maire plaide pour de nouveaux gestes fiscaux en faveur des entreprises », Les Echos, édition du 7 janvier 2022.

III. MIEUX VAUT ÊTRE RICHE POUR FRAUDER

Si la fraude fiscale est peu abordée, voire absente, des programmes des candidat.es, la fraude dite « sociale » y occupe trop souvent une place de choix. Et encore n'entend-on ici par « fraude sociale » que la fraude aux prestations sociales (soit entre 1 et 3 milliards d'euros) et jamais la fraude aux cotisations sociales. Et pour cause, il s'agit ici de stigmatiser les demandeur·ses d'emploi, les étranger·es, ou tout simplement le modèle social en tant que tel. L'offensive est purement idéologique, elle n'est étayée

par aucune évaluation sérieuse. Au contraire, tous les travaux sur le sujet montrent que la fraude fiscale est incomparablement plus élevée et sophistiquée que la « fraude sociale ». La pauvreté, pour ne pas dire le vide sidéral, des propositions en matière de lutte contre la fraude fiscale, fera des heureux, principalement les riches particuliers et les grandes entreprises qui ont les moyens de bénéficier des territoires dits « à fiscalité privilégiée ».

Fort avec les faibles, faible avec les forts !

EMMANUEL MACRON a fait semblant de lutter contre l'évasion fiscale¹⁴ durant son quinquennat. Nous avons déjà eu l'occasion de pointer « le grand bluff de LREM dans la lutte contre l'évasion fiscale ». La macronie enjolive un bilan indigent en s'octroyant le beau rôle dans l'adoption d'une taxation mondiale minimum des bénéficiaires des multinationales de 15 %, alors que celle-ci ne mettra pas fin à l'évasion fiscale de ces mêmes entreprises, et que la France défendait un taux de 12,5 %, soit celui de l'Irlande. Le parti présidentiel vante également un accord européen « en faveur de la transparence fiscale des grandes multinationales », quand bien même la France a torpillé cette directive à partir d'une position rédigée par le Medef ! Par ailleurs, lors de son quinquennat, Emmanuel Macron a profondément modifié l'orientation du contrôle fiscal avec la loi « Pour un État au service d'une société de confiance ». L'accompagnement des entreprises est dorénavant privilégié. Les services de contrôle doivent faire le maximum pour que les entreprises acceptent leurs conclusions, dans une logique de négociation, ce qui revient à transformer le contrôle fiscal en une forme d'audit. Et alors qu'il supprimait durant tout son quinquennat des emplois dans l'administration fiscale, Emmanuel Macron a choisi de renforcer le contrôle des demandeur·ses d'emploi.

VALÉRIE PÉCRESSE promet un « durcissement de la lutte contre les fraude sociale et fiscale », qui devrait rapporter 15 milliards d'euros. Elle prétend y arriver grâce à une « meilleure coordination des renseignements et l'utilisation des moyens les plus modernes : big data, intelligence artificielle, carte Vitale biométrique ». On comprend dès lors que c'est surtout la fraude aux prestations sociales (1 à 3 milliards d'euros contre 80 milliards d'euros de fraude fiscale) qui est visée. De plus, sa proposition de réduire de 200 000 le nombre de fonctionnaires laisse entendre qu'elle pourrait affaiblir encore un peu plus l'administration fiscale. Pourtant, une baisse du nombre de contrôles fiscaux a été observée pendant le quinquennat Macron. Dans le même temps, les organisations qui militent contre l'évasion fiscale réclament davantage de moyens matériels et humains. Enfin, en n'évoquant pas le terme d'évasion fiscale, la candidate LR se positionne de fait. Elle n'entend donc pas modifier la loi pour renforcer les moyens juridiques afin, par exemple, de qualifier de « fraude » les manipulations de prix de transfert, notamment ceux vers les paradis fiscaux.

MARINE LE PEN a déclaré vouloir financer ses mesures en réservant les aides sociales aux Français, ainsi que par la lutte contre la fraude

sociale et la fraude fiscale¹⁵. Elle propose de créer un grand fourre-tout avec un « ministère de la lutte contre les fraudes (fiscales, aux cotisations et prestations sociales, aux importations, ententes, etc.) » sans plus de détails. N'oublions pas que des proches de Marine Le Pen ont été épinglés dans les scandales fiscaux des Panama Papers¹⁶ puis des Pandora Papers¹⁷.

ERIC ZEMMOUR ne dit pas un seul mot sur la lutte contre l'évasion fiscale dans son programme comme dans ses nombreuses apparitions médiatiques. En revanche, il concentre ses propositions sur la fraude aux prestations sociales et affirme sa volonté de traquer les plus pauvres : son programme mentionne ainsi des « contrôles systématiques des allocataires par les organismes sociaux » ou la création d'une « brigade nationale de lutte anti-fraude ». Le candidat d'extrême-droite aime reprendre à son compte l'estimation fantaisiste du magistrat Charles Prats d'une fraude sociale représentant un manque à gagner de 50 milliards d'euros (ou de 40 milliards, selon les discours). Il estime aussi par ailleurs que la fin des aides sociales pour les étrangers représenterait 15 milliards d'euros d'économies.

Fort avec les faibles, faible avec les forts : c'est la philosophie des candidats des inégalités, qui refusent de lutter contre l'évasion fiscale mais veulent traquer les allocataires de prestations sociales. Ce serait donc par la faute des pauvres, ou des immigré-es, percevant de façon indue des prestations sociales que notre système de protection sociale connaîtrait des problèmes de financement. Cela fait abstraction d'un certain nombre de réalités :

- la fraude sociale n'est pas principalement composée de fraude aux prestations sociales¹⁸, mais bien davantage de fraude aux cotisations sociales, liée notamment au fait que de trop nombreux employeurs ne déclarent pas leurs salariés ;

- le montant du non recours aux prestations sociales est bien supérieur à celui des fraudes aux prestations sociales : chaque année, plus de 10 milliards d'euros d'aides sociales ne seraient pas réclamés par leurs potentiels bénéficiaires, soit 10 fois plus que le montant des sommes indûment perçues ;

- il est frappant de voir les candidat-es des inégalités muets sur la lutte contre l'évasion fiscale, mais débordant d'imagination pour lutter contre la fraude aux prestations sociales, quand bien même le manque à gagner pour l'Etat lié à la fraude et à l'évasion fiscales est estimé à 80 à 100 milliards d'euros par an.

Les candidat-es devraient donc arrêter de nous faire croire que nos problèmes relèvent de la fraude aux prestations sociales et s'attaquer enfin véritablement à l'évasion fiscale pratiquée par les plus riches et les entreprises multinationales, ce qui demande avant tout une volonté politique.

15. Attac France, « Le grand bluff de LREM sur la lutte contre l'évasion fiscale », 25 juin 2021.

16. « Marine Le Pen estime pouvoir "rendre 200 euros par mois" aux ménages », Les Echos, 24 octobre 2021.

17. « Panama papers » : comment des proches de Marine Le Pen ont sorti de l'argent de France », Le Monde, 4 avril 2016.

18. « Pandora Papers » : ces sociétés qu'Aymeric Chauprade, ancien proche de Marine Le Pen, ne saurait voir », Le Monde, 4 octobre 2021.

19. Selon le dossier de la Caisse d'allocations familiales (CAF), « La politique de prévention et de lutte contre la fraude des CAF en 2020 » du 17 juin 2021, seuls 0,27 % des 13,8 millions d'allocataires de prestations sociales sont reconnus fraudeurs.



IV. POUVOIR D'ACHAT : L'ILLUSION PAR LE SOUS-FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Les orientations communes aux candidat·es des inégalités sont ici aussi nombreuses : jouer un tour de passe-passe pour tout à la fois afficher une hausse du salaire net, diminuer les ressources sociales et, par dessus tout, éviter toute politique salariale ambitieuse visant, par exemple, à rehausser la part des salaires dans la valeur ajoutée du pays. Et ce, alors que celle-ci se situe à un niveau historiquement bas... En effet, elle a tendance à stagner voire à décliner¹⁹ : en France, elle a baissé de 3 points tous les dix ans en moyenne depuis 1980²⁰ et demeure depuis inférieure à la période courant de 1949 à la fin des années 1980.

Or, une telle situation bénéficie au taux de marge des entreprises et à leurs profits (qui, eux, se situent à un niveau historiquement haut), ce qui leur donne d'autant plus de marges de manœuvre en matière de distribution de dividendes pour les plus grandes. Le capital et la finance plutôt que les salaires et la protection sociale, voilà qui résume le sens des propositions des candidat·es des inégalités.

19. Voir Trésor-Eco, « L'évolution de la part du travail dans la valeur ajoutée des pays avancés », n° 234, janvier 2019.

20. CEPII, *L'économie mondiale 2019*, Editions La Découverte, septembre 2019

L'illusion de la baisse des ressources sociales pour augmenter le pouvoir d'achat

Sous le quinquennat d'**EMMANUEL MACRON**, depuis janvier 2018, les cotisations sociales salariales maladie et chômage ont été supprimées et les cotisations maladie et famille ont diminué pour les travailleur·ses indépendants en contrepartie d'une hausse de 1,7 point du taux de la contribution sociale généralisée (CSG). Cette bascule avait pour objectif d'augmenter le pouvoir d'achat des salarié·es. Elle a permis une hausse de 120 millions d'euros du revenu disponible total des ménages, effacée très largement par la hausse de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (et, au-delà des mesures prises, par la hausse de certains prix comme celui du pétrole). Mais ce faisant, Emmanuel Macron a simplement changé la répartition de l'imposition entre particuliers pour afficher une hausse du salaire net sans procéder à une revalorisation des salaires. Une forme d'autofinancement des particuliers en quelque sorte...

VALÉRIE PÉCRESSE de son côté a tout d'abord proposé une hausse de 10 % des revenus jusqu'à 2,2 Smic par un transfert des cotisations vieillesse salariales pris en charge pour les deux tiers par l'État et un tiers par les entreprises. En janvier 2022, cette proposition a été revue sous la pression du Medef qui refuse que les entreprises soient mises à contribution. Le rétropédalage de la candidate se fait une nouvelle fois sur le dos des salarié·es : de fait le tiers restant qui devait être à la charge des entreprises serait assumé par l'État, autrement dit par l'impôt. Pour Valérie Pécresse, un premier geste serait fait à l'été 2022 avec une baisse de cotisations sociales de 2,4 % pour tous les salarié·es. Les entreprises seraient ensuite simplement « incitées » à poursuivre le mouvement, ce qu'elles ne feront pas sans nouvelle baisse des cotisations... Au-delà du pas en arrière sous la pression du Medef, suffisamment parlant en soi, cette mesure ne pourrait que mettre les finances publiques

sous très forte pression. En effet, si elle devait être compensée par le budget de l'Etat, cela se traduirait par des coupes budgétaires qui affaibliraient les services publics. Et si elle ne l'était pas, ce serait la Sécurité sociale qui perdrait de précieuses recettes, au détriment de la couverture sociale dont bénéficient les ménages. Ceux-ci seraient alors les perdants, à moins de disposer de complémentaires en matière de santé et de retraite par exemple. Or, seuls ceux qui en ont les moyens peuvent se les financer. Elle prône également le maintien des dispositifs d'intéressement et souhaite son extension (autrement dit la rendre obligatoire) aux entreprises de plus de 10 salarié-es.

ERIC ZEMMOUR veut augmenter les salaires nets compris entre le SMIC et 2 000 euros, en baissant le taux de CSG de 9 % à 2,5 %, ce qui affecterait les ressources de la Sécurité sociale... Selon les comptes de la Sécurité sociale, la valeur d'un point de CSG sur les revenus d'activité atteindrait près de 10 milliards d'euros en

2021. Une telle baisse, même ciblée sur environ la moitié de la population active, provoquerait des pertes importantes. Le danger sur la Sécurité sociale est d'autant plus grand que Eric Zemmour souhaite par ailleurs revaloriser les prestations sociales pour les «familles françaises». Ce n'est pas en excluant les étrangers, mesure inique et inacceptable, qu'il pourra prétendre financer cette mesure. C'est donc bien la Sécurité sociale en tant que telle qui est visée.

MARINE LE PEN propose une hausse des salaires de 10 % jusqu'à trois fois le SMIC, sans hausse des cotisations patronales. Destinée à plaire aux classes moyennes, cette proposition n'est toutefois assortie d'aucune mesure concrète. Dire qu'il n'y aura pas de hausse des cotisations sociales ne signifie rien puisque mécaniquement, le taux s'applique à une base qui est constituée du salaire. Augmenter le salaire suppose donc une hausse des cotisations sociales, à moins de baisser le taux desdites cotisations, ce que la candidate ne dit pas.

Un refus unanime d'augmenter le SMIC et les salaires

EMMANUEL MACRON n'aura donné aucun coup de pouce au SMIC durant tout le quinquennat : les hausses du SMIC n'ont donc fait que compenser l'inflation, sans hausse du pouvoir d'achat des salarié-es soumis à ce minima. Il aura été le premier président à geler durant tout un quinquennat la valeur du point d'indice des fonctionnaires, ce qui a pour conséquence une baisse de leur pouvoir d'achat, au point que le SMIC a rattrapé les fonctionnaires les moins bien payé-es : selon le ministère de la Fonction publique lui-même, 6 000 agents publics de catégorie C perçoivent aujourd'hui un salaire inférieur au SMIC. Aucune ambition salariale de sa part n'est à noter. Le salarié flexible au moindre coût reste le modèle à suivre. S'il a tout fait pour favoriser le versement de dividendes, Emmanuel Macron fait manifestement partie de ceux qui veulent encore et toujours faire baisser la part des salaires dans la valeur ajoutée.

VALÉRIE PÉCRESSE décline un programme qui pourrait se résumer en une formule : travailler plus pour gagner moins. Elle défend en effet

la fin des 35 heures pour une durée légale fixée à 39 heures en cas d'absence d'accord d'entreprise ou de branche. Elle souhaite en outre une défiscalisation des heures supplémentaires, étant entendu que dans l'esprit de son programme, ces heures supplémentaires seraient celles effectuées au-delà de 39 heures. La perte de revenu pour les salarié-es serait donc importante, tandis que les conditions de travail et de vie en seraient évidemment affectées. Elle propose au surplus d'instaurer un revenu jeune actif de 670 euros par mois, soit un vrai « mini CPE » en quelque sorte, et ce, alors que les jeunes sont déjà nombreux à connaître la précarité. Et comme le pire n'est jamais sûr, lors de son meeting du 13 février, Valérie Pécresse a remis au goût du jour le travail forcé en proposant que les bénéficiaires du RSA «donnent chaque semaine 15 heures d'activité à la société», autrement dit qu'ils travaillent quasiment à temps partiel.

ERIC ZEMMOUR se prétend le chantre de la «France qui travaille» surtout pour dénoncer la

redistribution sociale, qualifié « d'assistanat ». En guise d'ambition salariale, il se contente de proposer la défiscalisation de la prime de participation et des heures supplémentaires afin que les salarié-es travaillent évidemment plus. Soucieux d'éviter toute politique salariale digne de ce nom, il propose également une « prime » exonérée de cotisations sociales qu'il ne définit pas mais qui pourrait ressembler à la prime défiscalisée instaurée par Emmanuel Macron. Peu de mesures, toutes exonérées de cotisation, Eric Zemmour ne fait aucun geste significatif vers les salarié-es et s'emploie une fois de plus à attaquer les recettes sociales dès qu'il en a l'occasion.

Les salaires sont absents des propositions de **MARINE LE PEN**, même si elle dit vouloir permettre aux entreprises d'augmenter les sa-

laires de 10 % jusqu'à 3 SMIC sans hausse de la part patronale des cotisations sociales. Une formule qui ne veut rien dire puisque les entreprises peuvent le faire et qu'en outre, elle ne dit pas comment elle compte procéder. Pour elle, la hausse du pouvoir d'achat doit passer par d'autres mesures déclinées ici : part entière du quotient familial pour le second enfant, nationalisation des autoroutes, suppression de la contribution à l'audiovisuel public. Exit donc la question salariale. Les candidat-es des inégalités s'emploient ainsi à éviter la question des salaires et des revenus, alors que la question du pouvoir d'achat est devenue centrale. Leur plan est clair et relativement partagé : faire baisser le niveau des ressources sociales pour mieux, par la suite, justifier leurs « réformes structurelles » qui passeraient, inévitablement, par le détricotage du système de protection sociale.

V. VERS UN AUTRE MODÈLE SOCIAL

Après s'être attaqués aux recettes, les candidat-es des inégalités poursuivent donc leur travail de sape en engageant une guerre contre les demandeur-ses d'emploi et, plus globalement, les bénéficiaires des prestations

Chômage : la chasse est ouverte

Une fois de plus, **EMMANUEL MACRON** aura montré le chemin à suivre avec sa réforme de l'assurance chômage qui pénalise 1,2 million de chômeur-ses selon l'Unedic et dont l'objectif, double, est de réaliser des économies tout en pressurant les demandeur-ses d'emploi. Inutile de préciser ici que l'actuel président ne voudra pas revenir sur sa réforme même s'il veut nationaliser en transférant l'Unedic à Pôle emploi ce qui permettrait à l'État d'avoir pleinement la main sur la gestion de l'indemnisation du chômage. Son orientation ne varie pas : on ne peut pas refuser deux emplois n'impliquant pas une baisse de salaire de plus de 20 %. Et pour s'assurer que tout le monde rentre dans le rang, un corps de 1 000 personnes serait af-

fecté au contrôle des demandeur-ses d'emploi, avec des sanctions potentielles à la clef. sociales. Les familles riches et, pour deux des candidat-es, « françaises », font figure d'exception dans le traitement de choc promis au modèle social et notamment aux personnes les plus fragiles.

fecté au contrôle des demandeur-ses d'emploi, avec des sanctions potentielles à la clef.

VALÉRIE PÉCRESE veut aller plus loin et réformer l'assurance chômage. Au bout de six mois sans emploi, elle souhaite renforcer la dégressivité pour les salarié-es de moins de 50 ans rémunérés plus de 2 fois le SMIC afin d'accélérer leur retour à l'emploi, tout en prenant en compte la situation particulière des seniors. Sans limite sur le sujet, elle propose de suspendre l'indemnisation chômage en cas de refus suite à une seule proposition d'emploi ou de formation. Les demandeur-ses d'emploi les plus touchés seraient aussi les plus précaires et les moins qualifiés. Obligés d'accepter n'im-



porte quel emploi dans des conditions dégradées, ils et elles constitueraient un réservoir de main d'œuvre qui n'aurait d'autre choix que d'accepter ce qu'on leur imposerait.

ERIC ZEMMOUR et **MARINE LE PEN** sont moins diserts sur ce sujet. Peut-être pensent-ils qu'en stoppant l'immigration et en réservant leur choix aux « français », le chômage disparaîtra ? Rappelons que Marine Le Pen veut inscrire la « préférence nationale » dans la Constitution. C'est sans considérer d'une part, que de nombreux secteurs ont une activité économique entretenue par les immigré·es, et d'autre part, que certains secteurs dans lesquels les immigré·es sont nombreux à travailler éprouvent malgré tout des difficultés de

recrutement (inversement, d'autres secteurs éprouvant des difficultés emploient peu d'immigrés²¹), ce qui atteste qu'il n'existe pas de lien entre immigration et chômage.

Les réformes proposées pénaliseront en priorité les travailleurs les plus vulnérables. Elles sont fondées sur une vision fautive et méprisante selon laquelle le chômage serait volontaire et non pas subi par la plupart des travailleurs. Quant à l'absence de réelles propositions chez les candidat·es d'extrême droite, elle est suffisamment parlante : la chasse à l'étranger remplace ici la chasse aux chômeurs des deux autres.

21. Conseil d'analyse économique, « Immigration et difficultés de recrutement », Focus n° 73, novembre 2021.

Repousser l'âge de départ à la retraite

On ne connaît pas encore le contenu de la nouvelle réforme que voudrait instaurer **EMMANUEL MACRON**, mais il a déjà annoncé son intention de repousser l'âge légal de départ à la retraite, lui qui répète comme une évidence qu'il faudra « travailler plus longtemps » du fait de l'augmentation de l'espérance de vie.

On sait que **VALÉRIE PÉCRESSE** met ses pas dans ceux des injustices et des inégalités évoquées ici : elle promeut en effet une réforme des retraites repoussant l'âge de départ à 65 ans. Une telle réforme pénaliserait celles et ceux qui, n'ayant plus d'emploi, devraient attendre plus longtemps pour percevoir leur pension. Cette mesure poursuit un autre objectif : stabiliser, voire faire baisser, la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale. Compte tenu de la démographie, cela se traduirait par une baisse du niveau moyen des pensions, ce qui inciterait les particuliers à se tourner vers la capitalisation. Mais seuls ceux qui en ont les moyens pourraient se le permettre ce qui, non seulement aurait un impact direct sur les inégalités entre retraité·es, mais alimenterait également la financiarisation de l'économie, les fonds de pension privilégiant la valeur actionnariale et les versements de dividendes sur toute autre considération. La candidate

veut par ailleurs développer le cumul emploi/retraite, une proposition inspirée du modèle anglo-saxon, qui voit les retraité·es obligés de reprendre un emploi pour survivre. Une proposition d'autant plus injuste qu'elle mettrait en concurrence les retraité·es avec les salarié·es et les chômeur·ses, au détriment de ces derniers. Au-delà, sans le dire, une telle réforme justifierait une réforme des systèmes de retraite se traduisant par une baisse du niveau moyen des pensions.

ERIC ZEMMOUR s'est dit favorable à un report de l'âge légal de la retraite à 64 ans « progressivement, d'ici à 2030 ». Sur la suppression des régimes spéciaux, il prône un « alignement » entre public et privé. Quant à **MARINE LE PEN**, elle renonce finalement à son projet de retraite à 60 ans pour s'accommoder du système actuel. Travailler plus, sans retour : c'est là un point commun de plus aux candidat·es des inégalités. Or, il faut rappeler qu'à 62 ans, 25 % des 5 % les plus pauvres sont déjà morts²², et que l'espérance de vie des cadres dépasse de 6 ans celle des ouvrier·es ! Repousser l'âge de départ en retraite est profondément injuste et renforce la logique selon laquelle les ouvrier·es et toutes celles et ceux qui ont des métiers pénibles, et souvent les rémunérations les moins élevées, cotisent toute leur vie pour

n'en profiter que quelques années. Au final, les personnes sans emploi, ou obligées de reprendre un emploi peu rémunéré du fait de la réforme de l'assurance chômage, percevraient un revenu faible plus longtemps,

pour une retraite dont toutes et tous ne jouiront pas sur un temps long.

22. https://www.liberation.fr/societe/a-lage-de-la-retraite-25-des-plus-pauvres-sont-deja-morts-20211201_ZPDCTHANS-FAV5L26524QHTQR2E/

Allocations familiales : opération séduction face à l'électorat conservateur

Au-delà de la «loi sur la réforme de l'adoption» de 2021 et l'ouverture de la procréation médicalement assistée pour toutes, **EMMANUEL MACRON** s'est montré prudent et discret durant son quinquennat sur la politique familiale. Rien n'est par aujourd'hui évoqué dans son projet en matière d'allocations familiales.

VALÉRIE PÉCRESSE et **ERIC ZEMMOUR** prônent de concert l'universalité des allocations familiales. Ils veulent donc en finir avec la modulation des allocations instaurée lors de la réforme de 2015. Celle-ci a consisté à diminuer les montants versés à plus de 10 % des bénéficiaires (les 485 000 familles les plus aisées²³) percevant un revenu net mensuel de plus de 6 000 euros et, ainsi à dégager 760 millions d'euros d'économies. En rétablissant cette universalité, Péresse et Zemmour leur accorderaient donc une hausse de revenu, tout en prônant par ailleurs une diminution des autres prestations sociales comme les indemnités chômage ou les pensions de retraite. On assisterait ainsi à une redistribution à l'envers, des plus pauvres vers les plus riches.

ERIC ZEMMOUR va plus loin. Outre le doublement du plafond du quotient familial évoqué dans le premier chapitre de la présente note, il propose de verser 10 000 euros pour chaque naissance dans une famille de la France rurale.

Outre qu'il est difficile de distinguer la France «rurale» de la France «urbaine», une telle mesure ne saurait être jugée constitutionnelle en raison des effets de seuils et de rupture d'égalité : à situation égale, une famille vivant dans un appartement de banlieue ne percevrait pas cette prestation alors qu'à quelques centaines de mètres, une famille pourrait la percevoir.

Pour **MARINE LE PEN** «soutenir les familles françaises» passe aussi par les mesures évoquées plus haut en matière de quotient familial ou de donation, auxquelles elle ajoute une subvention pour les familles au 3ème enfant.

La politique familiale proposée par trois des quatre candidat·es des inégalités (celle que pourrait envisager Emmanuel Macron demeurant un mystère) est donc clairement de favoriser les familles les plus aisées, parfois même uniquement les «familles françaises». Ces familles aisées sont pourtant déjà largement servies par les autres mesures présentées plus tôt, avec la remise en cause des droits de succession et de donation, et les ajustements du quotient familial.

23. Source : **Rapport de la commission des affaires sociales du Sénat sur la proposition de loi tendant à redonner un caractère universel aux allocations familiales (26 janvier 2022).**



VI. UNE POLITIQUE D'AFFAIBLISSEMENT DES SERVICES PUBLICS

Toute proposition portant sur la baisse des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques conduit à un affaiblissement de la protection sociale, comme nous l'avons vu, mais aussi de l'action et des services publics. Ceci ne doit rien

au hasard : nos candidats adhèrent à l'idéologie selon laquelle il faut réduire la place de la Sécurité sociale et de l'action publique, entendue ici au sens large puisqu'elle englobe les entreprises publiques, l'État ou encore les collectivités locales.

Réduire le nombre de fonctionnaires, c'est réduire la qualité des services publics

EMMANUEL MACRON a déjà fait voter une réforme de la fonction publique en 2019. Celle-ci prévoit le recrutement de contractuel·les, donc de travailleur·ses précaires. S'ajoutent à cela de profondes mutations touchant non seulement au statut, mais également à la présence du service public dans les territoires. En vantant le développement de structures très légères labellisées « France services », Emmanuel Macron développe un service public low-cost dont la vocation première n'est pas de livrer un véritable accueil des usagers (les champs couverts étant très larges pour des structures composées de peu de personnes) mais de permettre l'accès à un ordinateur. La numérisation de l'action publique rime ici avec « services publics virtuels ». Une orientation qu'Emmanuel Macron n'a eu de cesse de confirmer.

VALÉRIE PÉCRESSE a affiché une hostilité sans borne envers les fonctionnaires, évoquant la suppression de 200 000 postes et le redéploiement de 50 000 autres. Dans l'ensemble de la fonction publique, en 2019, le salaire mensuel brut moyen par agent·e en équivalent temps plein, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 2 863 euros. Les « économies attendues » s'élèveraient donc à environ 5,1 milliards d'euros. Soit environ autant que le rendement de l'impôt de solidarité sur la fortune en 2017, impôt qu'elle ne veut évidemment pas rétablir. Cette énième attaque contre les fonctionnaires est donc pu-

rement dogmatique, elle ne peut que dégager des économies faibles au regard des besoins, mais les postes visés manqueront assurément à la fonction publique et affaibliraient la qualité de ses services.

La candidate est également partisane d'un audit de l'hôpital qui associe la médecine de ville, l'hôpital public et les hôpitaux privés dans une coopération renforcée au bénéfice des patient·es, notamment par des systèmes d'information partagés avec les établissements médico-sociaux. Elle souhaite ainsi « débureaucratiser » le fonctionnement de l'hôpital au profit des médecins chefs de service et en permettant à chaque hôpital de choisir son statut juridique. Ce point est essentiel puisqu'il permettrait, sous couvert d'une plus grande autonomie, d'évoluer vers un statut proche des établissements privés. Cette orientation avait été partagée par François Fillon en 2017... La candidate suggère également la mise en place d'un mode de financement davantage tourné vers la qualité des soins afin de motiver et de récompenser les équipes soignantes qui font des progrès en la matière. Prudente, Valérie Pécresse pose néanmoins les bases d'une prise en charge de l'hôpital par le secteur marchand. Mieux vaudrait alors être riche et en bonne santé que pauvre et malade selon l'expression consacrée.

ERIC ZEMMOUR et **MARINE LE PEN** sont particulièrement discrets sur la question des

services publics. On voit cependant mal comment, sur la base de leurs propositions en matière de baisses d'impôts, ils pourraient

«financer» leurs choix autrement qu'en s'attaquant aux services publics. Seules les forces de sécurité semblent trouver grâce à leurs yeux.

Vers une réduction du périmètre de l'action publique

EMMANUEL MACRON s'est déjà engagé sur la voie, discrète, d'une privatisation rampante de l'action publique²⁴. Il a confié certaines missions de l'administration fiscale aux bureaux de tabacs, aux notaires ou encore aux commissaires aux comptes ; il a privatisé la Française des jeux et souhaité celle d'Aéroports de Paris ; il a transposé dans l'action publique des méthodes du secteur marchand et imposé une réforme de la fonction publique qui, désormais, peut recruter des contractuelles en dehors de toute logique statutaire.

VALÉRIE PÉCRESSE souhaite organiser une vente à la découpe avec la saugrenue idée de cession des participations minoritaires de l'État, dans l'espoir de dégager 15 milliards d'euros de recettes. Il s'agit bien ici de mettre en place un « comité de la hache » qui aurait toute latitude pour mettre en œuvre la simplification administrative, ainsi diviser par deux les codes juridiques et supprimer 500 des 1 500 structures para-étatiques chargées de vérifier l'application de normes qui, avec Valérie Pécresse, disparaîtraient. Dans le même temps, elle souhaite limiter le pouvoir législatif du Gouvernement et le pouvoir d'amendement du Parlement aux grands principes, évitant ainsi que la loi et l'ensemble des normes ne rentrent dans des détails qui deviennent, la plupart du temps, des contraintes... La démocratie en serait donc une ! L'affaire ne s'arrête toujours pas là et les propositions vont bon train avec davantage de décentralisation et un État plus centré sur les missions de protection, d'éducation et de soins. L'actuelle présidente de région demande également plus d'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Les régions se verraient ainsi confier Pôle emploi, les missions locales, la rénovation urbaine ou la présidence des Agences régionales de santé et seraient évaluées par des indicateurs de performance.

Les paroles d'**ERIC ZEMMOUR** sont, à ce stade, plus laconiques sur le sujet avec la seule suppression de la contribution à l'audiovisuel public par privatisation, une proposition partagée par **MARINE LE PEN**. Présentée au nom du pouvoir d'achat, cette proposition ne manque pas de sel. Elle renforcerait les abonnements, ce qui pénaliserait à l'évidence un grand nombre de personnes. Et elle ferait le délice des milliardaires qui, déjà, détiennent de nombreux grands médias, certains ne se privant pas de les utiliser pour asséner à longueur de temps leur idéologie xénophobe et réactionnaire.

On l'aura compris : aucun des candidat·es des inégalités ne propose un renforcement de la protection sociale et des services publics. Seuls certains secteurs sont évoqués, ce qui, compte tenu de la pression que toutes et tous préconisent sur les finances publiques, ne pourra que déboucher sur une remise en cause de leur rôle et de leur périmètre. Nous touchons là au but final de l'idéologie néolibérale dont l'obsession est de livrer au marché tout ce qui peut être rentable, comme une partie de la politique de santé, les pensions de retraites ou encore des missions assurées aujourd'hui encore par l'État et les collectivités locales.

Compte tenu du rôle redistributif de la protection sociale et des services publics, en diminuer le périmètre comporte un risque majeur : celui d'augmenter le taux de pauvreté. Le taux de pauvreté a atteint le niveau record de 14,8 % en 2019 : sans mécanismes redistributifs, il se serait élevé à 22,3 %²⁵. A l'opposé, les mesures de ces candidat·es seraient ultra-profitables aux plus aisés et ce, qu'il s'agisse de fiscalité des revenus et du patrimoine ou encore de redistribution. Sauf cas marginaux, les plus riches ne sont en effet par exemple pas concernés par l'assurance chômage et leur retraite est largement assurée par leurs revenus patrimoniaux.

En fin de compte, si elle était mise en oeuvre, la réduction annoncée du rôle de l'Etat et des politiques publiques, se traduirait inéluctablement par une privatisation progressive des services publics, et par un accès inégal des citoyens aux services fon-

damentaux, notamment dans l'éducation et la santé.

24. Voir notamment le chapitre consacré aux privatisations dans le livre d'Attac, *Macron, on fait le bilan*, Éditions Les Liens qui Libèrent, 2022.

25. DREES, « Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution », septembre 2019.

Conclusion

Dans leurs choix et leurs silences, les candidat·es des inégalités proposent de poursuivre l'offensive néolibérale :

- sans que les impacts des mesures proposées ne fassent réellement débat ;
- sans que la question de la dette publique, dramatisée en 2021 par le gouvernement, ne fasse non plus l'objet d'un réel débat ;
- sans que les besoins sociaux et environnementaux soient considérés comme des priorités.

Pour autant, nous en savons suffisamment pour qualifier ces propositions comme injustes, puisque pour l'essentiel, elles seraient des accélératrices des inégalités, ce qui aggraverait d'autant plus la crise démocratique

que nous traversons. Les « jours d'après » des néolibéraux ressemblent donc furieusement aux idéaux conservateurs d'avant. La constante avec laquelle ces candidat·es s'acharnent à défendre des choix qui, à l'instar du « ruissellement », n'ont jamais produit d'effet positif et ont au contraire nourri les inégalités et les injustices a de quoi laisser pantois. Car le bilan de ces politiques est aujourd'hui largement documenté. Elles ont échoué à permettre à tout le monde de vivre dignement et à assurer une transition climatique digne de ce nom. Poursuivre l'objectif de construire une société plus équitable, apaisée et durable appelle à changer d'orientation. Celle-ci a un nom : la justice fiscale, sociale et climatique.

Toute ressemblance avec le Medef n'est pas fortuite...

Anti-social, anti-fiscal et anti-écologique, voici donc le Medef fidèle à lui-même et en campagne. Parmi les propositions de l'organisation patronale rendues publiques le 24 janvier dernier figurent notamment la baisse des impôts de production de 35 milliards d'euros en 5 ans, le développement de l'actionnariat salarié en défiscalisant les actions gratuites pour les entreprises de taille moyenne, le relèvement de l'âge de départ en retraite à 65 ans et la suppression des régimes spéciaux de retraites, remplacés par trois grands régimes (salarié·es, fonctionnaires, indépendant·es). Ces propositions ont manifestement inspiré nos « candidat·es des inégalités », dont les mesures sont bien plus favorables au patronat qu'aux citoyens.

Le Medef veut également favoriser la transmission des entreprises sans impôt, « *parachever les ordonnances de 2017 en élargissant le champ des négociations possible* » et propose de faciliter l'utilisation des forfaits jours et de développer et défiscaliser les comptes épargne temps. En clair, il s'agit de déréglementer et de flexibiliser...

Mars 2022

Rapport conçu, rédigé et mis en forme par l'équipe de l'Observatoire de la justice fiscale d'Attac.

<https://obs-justice-fiscale.attac.org/>

<https://france.attac.org/>

Contact : observatoire@attac.org